Z ACORE

CHEMIN DE ST LAMBERT
ACTIPARC II - BAT A
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Activité principale de l'association : ASSOCIATION DECLAREE

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à Le Tholonet
Le

NICOLAS KAPFERER
EXPERT COMPTABLE

FIDUCIAIRE ACE
434 Allée François Aubrun
Le Triangle Vert Batiment 2
13100 Le Tholonet
+33 4 42 38 89 41

Z ACORE

CHEMIN DE ST LAMBERT
ACTIPARC II - BAT A
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*

FIDUCIAIRE ACE
434 Allée François Aubrun
Le Triangle Vert Batiment 2
13100 Le Tholonet
+33 4 42 38 89 41

Z ACORE
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 400	2 400				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 575	2 575				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 966		1 966		1 966	
	Total I	6 941	4 975	1 966		1 966	
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	129 359		129 359	98 959	30 400	30.72
	Autres créances	33 848		33 848	24 135	9 713	40.25
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	83 850		83 850	117 419	33 569-	28.59-
	Charges constatées d'avance (3)	574		574		574	
	Total III	247 630		247 630	240 512	7 118	2.96
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	254 571	4 975	249 596	240 512	9 084	3.78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	156 778	84 273	72 505	86.04
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	358 465-	72 505	430 970-	594.40-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	201 687-	156 778	358 465-	228.64-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	357 237		357 237	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	357 237		357 237	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 271	27 885	5 615-	20.13-
	Dettes fiscales et sociales	71 775	55 849	15 927	28.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	94 046	83 734	10 312	12.32
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	249 596	240 512	9 084	3.78

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 94 046
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Z ACORE
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	671 814	659 665	12 149	1.84
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		12 152	12 152-	100.00-
Collectes				
Cotisations	80	10	70	700.50
Autres produits	2 640	9	2 631	NS
Total I	674 534	671 836	2 698	0.40
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	254 772	265 805	11 033-	4.15-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 561	2 812	749	26.63
Salaires et traitements	291 585	221 410	70 175	31.69
Charges sociales	123 202	90 069	33 132	36.79
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		129	129-	100.00-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	357 237		357 237	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 643	3	2 640	NS
Total II	1 032 999	580 228	452 771	78.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	358 465-	91 608	450 073-	491.30-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	358 465-	91 608	450 073-	491.30-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		451	451-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		451	451-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		451-	451	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)		18 652	18 652-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	674 534	671 836	2 698	0.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 032 999	599 331	433 668	72.36
Solde intermédiaire	358 465-	72 505	430 970-	594.40-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	358 465-	72 505	430 970-	594.40-

AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

@CORE

ASSOCIATION POUR LA COORDINATION
REGIONALISEE EN EHPAD - @CORE
ACTIPARC II – BAT A
CHEMIN DE ST LAMBERT
13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

83000 Toulon
97, avenue Vauban

83700 Saint-Raphaël
40, rue Boétman

83740 La Cadière d'Azur
Chemin du Bareveou

commissaire aux comptes

Commissaire aux comptes : Florence Valverdé - 04 94 46 43 40 - fvalverde@audit-expertise83.com

Société inscrite sur la liste I et II des Commissaires aux comptes habilités à certifier les comptes et les Informations en matière de durabilité

SARL au capital de 170 000E - RCS TOULON 487 973 695

Sommaire

1 – Opinion 3

2 – Fondement de l'opinion 3

2.1 – Référentiel d'audit 3

2.2 – Indépendance 3

2.3 – Observations 3

3 – Justification des appréciations 3

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs. 4

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels 4

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels 4

Aux Membres de l'association,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association @CORE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note suivante de l'annexe : « Règles et méthodes comptables – Changement de méthodes », concernant l'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers se substituant au règlement ANC 2014-03, et du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Toujours sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note suivante de l'annexe :

- « Faits caractéristiques de l'exercice » portant sur la décision de gestion au regard de l'application du taux réduit de TVA ainsi qu'au contrôle fiscal en cours et la décision de gouvernance de provisionner les sommes évaluées.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clé de l'audit relatifs aux risques d'anomalies

significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses au regard des risques.

Taxe sur la valeur ajoutée	Nous avons, à partir des documents transmis, et des informations portées par la direction, la gouvernance, et les conseils professionnels extérieurs, apprécié l'incidence du positionnement des décisions de gestion de la gouvernance concernant l'application de la TVA et sommes dans le suivi des actions menées auprès de l'administration fiscale.
Prestations et créances clients	Nous avons à partir des documents transmis, et de la discussion avec la direction et la gouvernance apprécié l'exhaustivité des prestations facturées et l'évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

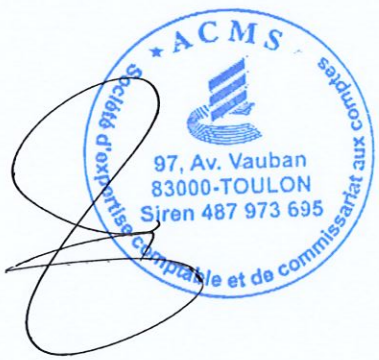
raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Toulon, Le 22 septembre 2026

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SARL ACMS
Représentée par Mme Florence VALVERDE
Commissaire aux Comptes – Associée Gérante

Z ACORE
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 400	2 400				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 575	2 575				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 966		1 966		1 966	
	Total I	6 941	4 975	1 966		1 966	
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	129 359		129 359	98 959	30 400	30.72
	Autres créances	33 848		33 848	24 135	9 713	40.25
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	83 850		83 850	117 419	33 569-	28.59-
	Charges constatées d'avance (3)	574		574		574	
	Total III	247 630		247 630	240 512	7 118	2.96
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	254 571	4 975	249 596	240 512	9 084	3.78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Z ACORE
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

BILAN PASSIF

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
13300 SALON DE PROVENCE
Siren 487 873 695

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	156 778	84 273	72 505	86.04
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	358 465-	72 505	430 970-	594.40-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	201 687-	156 778	358 465-	228.64-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	357 237		357 237	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	357 237		357 237	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 271	27 885	5 615-	20.13-
	Dettes fiscales et sociales	71 775	55 849	15 927	28.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	94 046	83 734	10 312	12.32
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	249 596	240 512	9 084	3.78

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 94 046
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Z ACORE
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

ACMS
Société d'experts comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	671 814	659 665	12 149	1.84
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		12 152	12 152-	100.00-
Collectes				
Cotisations	80	10	70	700.50
Autres produits	2 640	9	2 631	NS
Total I	674 534	671 836	2 698	0.40
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	254 772	265 805	11 033-	4.15-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 561	2 812	749	26.63
Salaires et traitements	291 585	221 410	70 175	31.69
Charges sociales	123 202	90 069	33 132	36.79
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		129	129-	100.00-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	357 237		357 237	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 643	3	2 640	NS
Total II	1 032 999	580 228	452 771	78.03
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	358 465-	91 608	450 073-	491.30-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Z ACORE
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

COMPTE DE RESULTAT

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000 TOULON
Siren 487 973 695

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	358 465-	91 608	450 073-	491.30-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		451	451-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		451	451-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		451-	451	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)		18 652	18 652-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	674 534	671 836	2 698	0.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 032 999	599 331	433 668	72.36
Solde intermédiaire	358 465-	72 505	430 970-	594.40-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	358 465-	72 505	430 970-	594.40-

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 19 janvier 2022, le taux de TVA appliqué sur les prestations est de 5.5%.

Le 13 octobre 2025, l'association a été informée de l'ouverture d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1er janvier 2022 au 31 août 2025.
À l'issue de ce contrôle, l'administration fiscale a adressé à l'association une proposition de rectification, d'abord interruptive puis définitive, remettant en cause le taux de TVA appliqué jusqu'à présent. L'administration considère que les opérations concernées relèvent d'un taux de TVA de 20 %, en lieu et place du taux de 5,5 % précédemment appliqué.
Les rappels de TVA et intérêts de retard ont évalués à hauteur de 357K€.
L'association conteste les conclusions de l'administration fiscale, une procédure de recours est en cours. La gouvernance a donc pris la décision de comptabiliser l'intégralité des sommes évaluées en provision soit 357K€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025 l'association établi des comptes annuels conformément au PCG modifié par le règlement de l'autorité des normes comptables (ANC) N°2022.06 relatifs à la modernisation des états financiers, et au règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC N°2018-06.
La première application de ce règlement, traite comme un changement de règlementation comptable appliqué de manière prospective et n'a pas eu d'impact significatifs sur les montants du bilan et du compte de résultat ainsi que des fonds propres au 31/12/2025. Elle conduit principalement à une adaptation des intitulés et des regroupements de postes pour se conformer aux nouveaux modèles des états financiers et aux nouvelles exigences de présentation de l'annexes des comptes annuels.

Changement de méthode

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2023-03 qui s'applique pour les associations en complément de l'ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et la nomenclature des comptes, qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Application des règlements ANC2022-06 et ANC 2023-03 :

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

" Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisée, appliquant la methode prospective.

" Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- les quotes-parts de subventions 777 sont enregistrées en compte 747 (non concerné)
- les charges et produits exceptionnels sont enregistrées soit par nature soit en compte 65/75,
- suppression de la technique de transfert de charges, comptabilisé en diminution de la charge par nature de charges

" Cette nouvelle règlementation n'a pas d'impact significatif que la présentation des comptes de l'association

Informations générales complémentaires

RESENTATION DE L'ASSOCIATION
L'association ACORE a pour objet social :
- De promouvoir des actions visant à améliorer la qualité des soins et du prendre soin
- D'aider les professionnels de santé du secteur sanitaire et médico-social à accomplir leurs missions
- D'aider les professionnels de santé à l'application des bonnes pratiques professionnelles et des recommandations HAS en particulier
- De répondre aux besoins d'appui à la coordination des professionnels de santé, et plus largement de tous les acteurs du parcours de soins du patient
- De participer à tous travaux portant sur l'expérimentation de nouveaux modes de coordinations des soins ou l'évaluation de l'impact de la coordination mise en ouvre sur le parcours des patients
- De participer directement ou indirectement aux actions déléguées par les pouvoirs publics
- D'organiser ou de porter des prestations de télé-médecine
- De gérer pour son compte ou le compte de ses adhérents, les ressources humaines, financières ou logistiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

ACORE a pour but de mettre en place une solution de télé-coordination médicale en EHPAD visant à :
- Améliorer les pratiques professionnelles
- Renforcer la sécurisation des soins
- Promouvoir la qualité et le confort de vie du résident.

Les finalités poursuivies par le déploiement du dispositif gravitent autour des axes stratégiques et opérationnels suivants :
- Participer au processus de préadmission en délivrant un avis médical sur l'adéquation des capacités et ressources de l'EHPAD à la situation du résident.
- Veiller, dans le cadre de la prise en soins, au respect des principes de la " Charte des droits et libertés de la personne accueillie " et des engagements du contrat de séjour, notamment s'agissant du point essentiel que constitue l'élaboration et la mise en ouvre du PAP et de ses objectifs associés.
- Promouvoir la qualité et le confort de vie du résident, en inscrivant l'EHPAD dans une logique de prévention des risques associés à la perte d'autonomie.
- Renforcer les volets " organisation ", " continuité " et " sécurité " des soins à l'appui d'une concertation régulière et soutenue avec l'équipe soignante et la direction de l'EHPAD.
- Améliorer les compétences des professionnels par l'analyse des pratiques qui concourent notamment à la réalisation effective des missions règlementaires de l'EHPAD.
- Maintenir un socle minimal d'organisation des axes fondamentaux de la prise en soins : troubles psycho-comportementaux, prévention de la perte d'autonomie, nutrition-hydratation, chutes et contentions, douleur et accompagnement en fin de vie.
- Apporter le concours nécessaire à la définition et la mise en ouvre du projet de soins de

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

l'EHPAD et aux objectifs associés inscrits au CPOM.
- Élaborer un système d'indicateurs de suivi des bonnes pratiques professionnelles pour chacun des axes d'effort.
- Faciliter la préparation de la coupe Pathos et GMP grâce à la traçabilité imposée par la méthodologie du dispositif " @CORE-88 ".
- Organiser l'audit annuel de maitrise des risques infectieux et médicamenteux.
- Coordonner, commenter et valider la production pluridisciplinaire du rapport d'activité médicale annuel avant envoi à l'ARS.
- Concourir à l'atteinte des critères du nouveau référentiel de l'évaluation externe HAS.

Les moyens employés sont les suivants :
- Une équipe composée de médecins télé-coordinateurs expérimentés et qualifiés en gérontologie
- Une direction médicale
- Une direction opérationnelle
- Des outils numériques de connexion à distance
- Une base de données constituée d'outils, de protocoles, de formulaires, de recommandations de bonnes pratiques, de supports de formation, etc.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 400		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 575		
TOTAL	2 575		
Prêts, autres immobilisations financières			1 966
TOTAL			1 966
TOTAL GENERAL	4 975		1 966

Z ACORE
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACMS
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 400	2 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 575	2 575
TOTAL			2 575	2 575
Prêts, autres immobilisations financières			1 966	1 966
TOTAL			1 966	1 966
TOTAL GENERAL			6 941	6 941

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 400			2 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 575			2 575
TOTAL	2 575			2 575
TOTAL GENERAL	4 975			4 975

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	84 273	72 505		0	156 778
Excédent ou déficit de l'exercice	72 505	72 505-	358 465-	0	358 465-
Situation nette	156 778		358 465-		201 687-
TOTAL I	156 778		358 465-	0	201 687-

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		357 237			357 237
TOTAL		357 237			357 237
TOTAL GENERAL		357 237			357 237
Dont dotations et reprises d'exploitation		357 237			

357K€ correspondants aux rappels de TVA y compris les intérêts et autres pénalités relatifs au contrôle fiscal.

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 966	1 966	
Autres créances clients	129 359	129 359	
Impôts sur les bénéfices	18 652	18 652	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 196	15 196	
Charges constatées d'avance	574	574	
TOTAL	165 746	165 746	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	22 271	22 271		
Personnel et comptes rattachés	26 576	26 576		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 032	36 032		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 744	6 744		
Autres impôts taxes et assimilés	2 423	2 423		
TOTAL	94 046	94 046		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 345
Dettes fiscales et sociales	38 030
Total	47 375

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACMS
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
97, Av. Vauban
83000-TOULON
Siren 487 973 695

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	574
Total	574

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Remunerations des 3 cadres salariés les plus importants:
- 148 740 euros brutes

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	1
Total	4

Equivalent temps plein

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 142 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2142 euros HT.